



évolution de poste:salaire?

Par **gaspardglobule**, le **07/08/2013** à **22:11**

Bonjour à tous, j'aurais besoin de renseignements car je ne connais strictement rien en ce qui concerne les droits du travail et je n'ai pas envie de me faire avoir.. :p

J'ai 24 ans et aucun diplôme, par chance j'ai trouvé un emploi en tant que vendeuse en boulangerie (terminal de cuisson précisément), et ce depuis 1 an et demi (21/12/11)

il y a déjà 1 question, depuis que j'y travaille, je gère un peu tout le magasin (sauf la compta) en gros je gère les stocks, les commandes auprès des fournisseurs, les relations avec les commerciaux (avec mon boss quand même^^) , le lancement de nouveaux produits, (quelque fois c'est mon patron qui m'appelle pour avoir des conseils^^)... 6 mois après mon arrivée on constatait une augmentation de 10 à 15% du chiffre d'affaire.

Avec tout ça, je me demandais déjà si je peux me permettre de demander une augmentation sachant que je ne suis qu'au SMIC , et si oui à quelle hauteur??

2) question: mon patron vient d'acheter un 3eme magasin où il veut me mettre, bon ça me fais plus de route mais je m'en fiche, on va faire une réunion pour mettre en place mon poste et salaire, mais je veux être renseignée à l'avance pour pas lui dire de bêtises. Sachant que je vais faire ce que je fais déjà, et en plus, l'objectif de développer le magasin à fond (tout est a faire, les anciens proprio avaient laissé à l'abandon, donc gros gros challenge), donc grosses responsabilités.

-Quel poste suis je en droit de demander sachant que je n'ai meme pas le bac?
et que lui seul aura le titre de gérant, donc est ce que ça craint si je me propose comme "sous-gérante" :cool: ou du moins un titre mieux que "employée de vente"

- quel salaire adapté demander?

Merci d'avance :o

Pour info: convention coll 3244 (commerce de détail)

Je travaille avec une employée qui fais à peu près les même tâches que moi (juste un peu moins) pour le même salaire.

Dans le 3eme magasin, je travaillerais avec l'employée qui y est depuis + de 20 ans, elle à 56 ans et je me vois mal arriver en disant "héé je suis ta chef, et ce même si quand tu as commencer à travailler j'étais pas encore née!":confused:

Par **pepelle2**, le **10/08/2013** à **22:08**

Bonjour,

Tout ceci est de la négociation. Les lois ne vous aideront pas sur ce sujet. Regardez votre convention collective et la grille de classification des salaires pour avoir déjà une idée. Ensuite ce qui est très important, c'est la description exacte de votre poste avec vos fonctions précisément décrites. Diplôme ou non, ce qui compte c'est votre capacité à faire ce qui sera demandé.